



Autorisations 2021/2022

En cochant la case située en bas de la page 1 du Dossier d'inscription 2021/2022 , vous attestez avoir pris connaissance et être en accord avec les informations suivantes:

- **J'accepte** que mon enfant participe à l'activité Judo ou Taïso proposée par l'Association Cercle Judo Vesoul.
- **Je reconnais** avoir été informé(e) qu'en complément de l'assurance responsabilité civile de l'association Cercle Judo Vesoul, je peux souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de mon choix. A cet effet, je suis informé (e) que l'association tient à ma disposition des formules de garantie susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.
- **J'autorise** l'association Cercle Judo Vesoul à utiliser mon image ou celle de mon enfant mineur , prise lors d'activité ou de tournoi à des fins de promotion et d'informations des activités de l'association, y compris sur son site internet.
- **J'autorise** l'association Cercle Judo Vesoul à transporter mon enfant mineur, lors d'activités, de tournoi ou de stage, par les éducateurs et les stagiaires de l'association.
- **J'autorise** en outre, les responsables de l'association Cercle Judo Vesoul à faire pratiquer toutes interventions médicales en d'absolue nécessité. Je précise sur la **page 1 du Dossier d'Inscription** toute information qui pourrait être nécessaire dans cette situation (allergies, traitement médical, asthme...).

Dans le cas où je ne serais pas en accord avec ces autorisations, je m'engage à fournir un document daté et signé visant à avertir le Président du club de Judo de Vesoul de mon intention, en stipulant explicitement ce à quoi je ne souhaite pas adhérer.



Pour le bon déroulement des activités Judo et Taïso de l'association, les membres du bureau demandent à ses adhérents de respecter la présente charte.

- **Les Judokas et adhérents s'engagent à :**

- Participer régulièrement aux entraînements, stages et compétitions et respecter les horaires.
- Suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et/ou du responsable du groupe.
- Respecter le matériel et les installations mis à sa disposition par l'association ou par d'autres associations.
- Respecter la tenue réglementaire du judoka (officielle du club) : claquette, kimono, ceinture, gourde, survêtement
- Accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.
- Participer à la remise de ceinture/diplôme de fin d'année.
- Respecter les consignes élémentaires de sécurité.
- Respecter les judokas de son groupe et ceux des groupes adverses.
- Avoir, de façon générale, un comportement irréprochable lors des cours et manifestations sportives.

- **Les parents s'engagent à :**

- Être responsable de leur enfant, jusqu'à leur arrivée sur le tatami (silence dans les couloirs, respect des locaux...)
 - Déposer leur enfant à l'heure du début de séance (le professeur à toute autorité pour refuser un judoka en retard).
 - Venir chercher leur enfant à l'heure de la fin du cours (**important !**)
 - Rendre aux professeurs tous types de documents distribués lors des cours, s'ils ne sont pas intéressés (convocations aux stages, compétitions...)
 - Régler les cotisations annuelles, de participation aux stages et compétitions (hors championnats officiels).
- L'adhésion à l'association ne peut pas être remboursée en cours d'année conformément au bon fonctionnement de l'association.*

Pour assurer un bon déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux séances.

- **Les responsables et les entraîneurs s'engagent à :**

- Encadrer les judokas qu'ils ont en charge lors de tous les entraînements ou déplacements sportifs.
- Organiser tous les aspects liés aux manifestations dans lesquelles les judokas sont engagés.
- Être l'interlocuteur privilégié des judokas et des parents en matière d'information.
- Faire respecter l'éthique sportive et appliquer la politique sportive de l'association.
- Veiller à la bonne tenue des installations et au respect du matériel mis à disposition par l'association.
- Assurer leurs tâches (encadrement, entraînements...) avec régularité et ponctualité.

Le club décline toute responsabilité en cas d'objets volés, perdus, échangés ou de détérioration des effets personnels des adhérents durant les activités.

En cas de problème survenu lors du trajet Parking-Dojo ou Dojo-Parking, le Club ne peut être tenu pour responsable.

Le Judo, c'est aussi un apprentissage de la vie !

Ce document est à lire par les licenciés ainsi que leurs responsables légaux. En cochant la case présente sur la première page du Dossier d'inscription - disponible dans l'onglet **Inscriptions** de notre site internet www.judovesoul.fr - vous attestez être en accord avec la présente Charte de l'Association. L'ensemble des encadrants ainsi que le Président du club pourront refuser l'accès au Dojo à quiconque ne respecterait pas cette charte.